

**M. P. Benarroche, Maire de Secteur, s'engage à informer la population
sur les garanties obtenues
pour la levée des réserves des Commissaires Enquêteurs
Réunion le 8 février à 18 h 00
Maison du Peuple – 186, av de la Madrague de Montredon.**

Garantie : « *Obligation d'assurer à quelqu'un la jouissance d'une chose, d'un droit ou de le protéger contre un dommage éventuel (précaution, préservation, protection)* »

Accorder les permis de construire si les réserves émises par les commissaires-enquêteurs ne seraient pas intégralement levées, dans une zone à risques, pour ensuite se décharger en demandant à la population de faire de la vigilance, a posteriori, serait un comble, en effet la vigilance est nécessaire mais n'a pas de sens si elle ne sert qu'à constater les dégâts après-coup.

Trois réunions publiques d'information eurent déjà lieu annonçant la volonté de dévoiler le projet mais, aussi, d'écouter les remarques et les inquiétudes des riverains. Les présents aux réunions ne purent que constater le manque d'écoute, tant de la mairie que du promoteur, et le caractère de publicité immobilière de ces réunions.

Dans le quartier, beaucoup d'engagements furent données, dont la promesse d'abandonner le projet démesuré « *195 La Calanque* », la presse locale en témoigna, avant et après les élections municipales, tant par la mairie actuelle du Printemps marseillais, que par les représentants actuels de la métropole, affirmant qu'un projet immobilier dégradant le secteur ne serait pas autorisé, Ginkgo étant légalement contraint, par ailleurs, à une dépollution sans danger, en tant que propriétaire, conformément à la loi ALUR, indépendamment de tout projet de rentabilisation.

Les inquiétudes objectives exprimées majoritairement par les riverains lors de l'enquête publique concernaient, entre autres, les thèmes de la pollution et de la circulation, thèmes déjà bien connus de la Pointe Rouge aux Goudes et que ce projet démesuré ne manquerait pas de dégrader.

Les commissaires-enquêteurs émirent de très sérieuses réserves à lever effectivement et obligatoirement et non à seulement promettre de les lever, soulignant que le dossier d'étude était très incomplet sur des sujets pourtant majeurs pour les actuels et futurs riverains mais aussi pour le parc national des Calanques. « *La commission d'enquête a trouvé un dossier d'enquête très incomplet et s'est heurtée au départ de l'enquête à un accueil réfractaire à sa complétude. Par ailleurs, de trop nombreux avis émanant des personnes publiques avec de très importantes réserves, portent sur des manques d'études, des choix inadaptés, des insuffisances environnementales, écologiques, climatiques* » (extrait avis des CE).

Ces réserves portent particulièrement sur des impacts non ou mal évalués :

- **L'envol de poussières** polluées durant la phase de chantier : il concerne la Madrague, bien entendu, mais aussi l'ensemble du littoral sud et des Calanques du fait de la mobilisation durable des poussières par le vent et la circulation routière. Les mesures de prévention proposées sur ce sujet sanitaire majeur apparaissent très insuffisantes : à 50 km/h de vent, valeur retenue pour l'arrêt des travaux, et même dès 20 km/h. Les mesures proposées sont insuffisantes. Sans confinement de tous les travaux sous tente, les riverains seront insuffisamment protégés contre le plomb qui est toxique quelle que soit l'exposition. Sans parler des autres métaux lourds...
- **L'offre de stationnement** supplémentaire proposée aux habitants du quartier est floue et insuffisante. D'après le promoteur « *environ 30 à 40 places* » seraient commercialisées prioritairement aux riverains. Il en manque déjà cent actuellement.
- **Les conditions de circulation** se dégraderont durant la phase de chantier mais aussi « *très certainement plus qu'annoncé* » à long terme. L'impact du projet à ce sujet est sous-évalué et les solutions alternatives fantaisistes. La zone à transit limité (ZTL), tout particulièrement adaptée, dans le cas d'espèce, n'est étrangement pas retenue et les riverains ne s'y trompent pas. Pire, le nouveau plan de mobilité de la RTM pour 2025 ne va pas dans le sens de la réduction du trafic des voitures.

- **Le risque d'incendie** : le manque d'informations fournies par le promoteur, empêcha les marins pompiers de se prononcer : leur avis n'est pas produit dans l'enquête publique. La seule présence d'habitation en lisière de forêt (*classée mais aux sols pollués*) et du parc national des Calanques augmente le risque d'incendie qui remobiliserait la pollution métallique et aggraverait la pollution marine.
- **La biodiversité** : les études d'impact sont là encore lacunaires et même sous-estimées malgré la présence de faune et de flore protégées et même, parfois, exceptionnelles sans compter la présence immédiate du massif du parc national des Calanques.
- **Le Parc National des Calanques** n'a pas été engagé dans une réflexion commune de gestion concernant la biodiversité et les nouveaux accès permis par ce projet à ses limites. Le PNC « *s'inquiète aussi des impacts du projet sur la faune... et la flore, certaines espèces remarquables se trouvant sur le site contrairement à ce qu'indique le promoteur. Le parc dit surtout « regretter l'ajout de circulation et de stationnement dans ce secteur où l'histoire prévoyait plutôt d'aller dans le sens inverse* » (extrait article Marsactu).
- **Les performance énergétiques et environnementales** des bâtiments ne sont vraiment pas ambitieuses au vu de l'urgence climatique et de la loi de transition énergétique.
- **Pour le crassier**, décharge illégale brute de déchets dangereux, qui aurait dû être intégré dans l'enquête publique, il nous fut promis un belvédère après un irréaliste embarcadère pour des navettes maritimes. Il n'est désormais plus question que d'attendre, peut-être jusqu'à la Saint Glin-Glin et sans aucune garantie, que l'on procède à sa mise en sécurité et à sa dépollution, toutes deux obligatoires depuis la cessation d'activité de l'usine en 2009. On ne peut qu'assister à son lent et continu effondrement dans la mer. Cinq ans d'inaction du propriétaire actuel.

De plus, et la liste n'est pas exhaustive, la pollution des engins de chantiers et particulièrement des poids lourds n'est pas évaluée, la possibilité d'ouverture de classes supplémentaires n'a pas été étudiée, le bruit engendré par le projet pas plus évalué et nous attendons toujours, en vain, l'évaluation des bénéfices socio-économiques et environnementaux, pourtant nécessaire.

Vous l'aurez compris, ce projet aura un impact majeur non seulement directement sur le quartier de la Madrague mais aussi sur l'ensemble des riverains du littoral Sud, de la Pointe Rouge aux Goudes. Si un projet de réhabilitation de ce site est souhaitable, il n'est tout simplement pas acceptable que celui-ci puisse se faire, sur la base de la spéculation immobilière et non dans un but d'intérêt général et de bien public, avec tant d'incertitudes et avec de tels enjeux sanitaires et sociaux. Le projet, tel qu'il est connu en l'état actuel, ne fera qu'aggraver les problèmes structurels que nous connaissons déjà tous.

C'est pourquoi, nous invitons vivement tous les riverains à s'inscrire auprès de la mairie de secteur pour assister à cette réunion du mercredi 8 février à 18 h 00, à la Maison du Peuple, afin d'obtenir les garanties effectives, et non des promesses, que nous attendons depuis la fermeture de l'usine en 2009. Réunion où seront présentées, par la mairie, les modifications qui auraient permis, selon les affirmations municipales, la levée des réserves et son accord pour la signature des permis de construire. Il devra enfin être répondu aux nombreuses questions et inquiétudes soulevées par les riverains.

Ci-dessous, le lien pour s'inscrire à la réunion du 8 février :

<https://framaforms.org/reunion-dinformation-projet-legre-mante-mercredi-8-fevrier-a-18h-1674898957>

Vous pouvez également vous inscrire sur le site de la mairie de Bagatelle : mairie-marseille6-8.fr/

Soyons acteurs de notre santé,
de notre environnement, de nos transports,
de nos noyaux villageois.

**DES GARANTIES EFFECTIVES OUI !
DES PROMESSES, SOUVENT NON TENUES, NON !**

Association Santé Littoral Sud - Février 2023

Contact : Messagerie : comite.sante.littoral.sud@gmail.com
Site internet : www.comite-sante-littoral-sud.org
Permanence : lundis 18h à 19h30 centre social et culturel Mer et Colline
16 Bd de la Verrerie - 13008 Marseille